

PRO-SME 1 – 2016-2018

EN RESUME

- ⇒ 131 organisations ont bénéficié de l'aide du Programme
- ⇒ Pour un montant total de 5,14 millions d'€
- ⇒ 72% sont des entreprises industrielles
- ⇒ 4 secteurs industriels représentent 45% des 131 bénéficiaires

BENEFICIAIRES DE L'AIDE DU PROGRAMME

1. Répartition des bénéficiaires de l'aide par secteurs d'activité

Tableau 1 : répartition des bénéficiaires selon leur secteur d'activité

		nombre de bénéficiaires	%
INDUSTRIE		94	72%
<u>> filières industrielles à fort potentiel d'économies d'énergie</u>		<u>59</u>	45%
E12, 14	Agro-alimentaire	25	
E16, 18,29	Métaux	19	
E25, 36, 37	Plasturgie	10	
E24, 26, 28	Chimie	5	
<u>>Autres filières industrielles</u>		<u>35</u>	27%
E35	Papier, carton	8	
E31	Construction électrique et électronique	7	
E32	Industrie automobile	5	
E30	Construction mécanique	3	
E33	Construction navale, aéronautique	2	
E34	Industries textiles	2	
	Diverses autres industries	8	
HOPITAUX / ETABLISSEMENTS DE SANTE		3	2%
COLLECTIVITES LOCALES		3	2%
ACTIVITES DIVERSES		31	24%
E46	Commerce de gros et de détail	8	
E53	Gestion de déchets	7	
E40, 41	Transports	3	
E39	Génie civil	2	
E50	Hotellerie, parc de loisirs	2	
E50	Divers autres	9	
TOTAL		131	100%

2. Répartition des certificats selon le nombre de sites inclus dans le périmètre de certification

Pour mémoire : conformément au règlement du Programme, chaque entité ne pouvait bénéficier de l'aide que pour un seul certificat ISO 50001, le périmètre de certification pouvant comporter un ou plusieurs sites. Ainsi les statistiques du présent rapport portent sur 131 certificats ISO 50001 (1 bénéficiaire = 1 certificat).

Globalement, pour 70% des certificats, le périmètre comprend un seul site (tableau 2).

Cette proportion varie selon le secteur d'activité ; elle est de 80% dans l'industrie où 76 certificats sur 94 sont mono-site et de 55% pour les activités diverses (tableau 3) où 16 certificats sur 29 sont mono-site.

Tableau 2 : Répartition des certificats selon le nombre de sites inclus dans le périmètre de certification

	nombre de certificats	%
> Nombre de certificats comportant un seul site	92	70%
> Nombre de certificats multi-sites	34	26%
dont certificats comportant 2 sites	14	
dont certificats comportant de 3 à 5 sites	12	
dont certificats comportant de 6 à 10 sites	3	
dont certificats comportant de 11 à 20 sites	2	
plus de 20 sites	3	
> Bénéficiaires pour lequel la notion de site n'est pas adaptée (collectivités locales, logement social et télécommunications)	5	4%
	131	100%

Tableau 3 : Répartition des certificats selon le nombre de sites inclus dans le périmètre de certification et selon les secteurs

	nombre de certificats	nombre de sites
> Industrie	94	121
dont certificats comportant 1 seul site	76	
dont certificats comportant 2 sites	11	
dont certificats comportant 3 sites et plus	7	
> Hopitaux / établissements de santé	3	32
dont certificat comportant 2 sites	1	
dont certificat comportant 6 sites	1	
dont certificat comportant plus de 20 sites	1	
> Activités diverses	29	227
dont certificats comportant 1 seul site	16	
dont certificats comportant 2 sites	2	
dont certificats comportant 3 sites et plus	11	
> Activités diverses notion de site non adaptée (1)	2	NS
> Collectivités locales notion de site non adaptée (2)	3	NS
	131	

(1) Il s'agit du logement social et des télécommunications ; pour le premier qui comportait de très nombreux immeubles, le certificateur a compté les agences comme sites ; pour le second le certificat intègre des centraux, mais également des antennes (30.000). Nous choisissons de ne pas prendre en compte ces « sites » dans les statistiques.

(2) Pour les collectivités : lorsque des bâtiments sont concernés, le nombre de sites peut être dénombré, mais en revanche ce n'est pas le cas lorsqu'il s'agit de l'éclairage public, de la signalisation...

3. Bénéficiaires du Programme selon les dépenses énergétiques annuelles des sites certifiés

Pour les 131 certificats ISO 50001, le montant total des dépenses énergétiques annuelles* des sites certifiés s'élève à 708 266 k€.

Pour 68 % des certificats, le cumul des dépenses énergétiques annuelles des sites certifiés se situe entre 200 et 2000 k€.

(à noter que les « gros consommateurs d'énergie » bénéficiaires d'un abattement sur le TURPE** ne sont pas éligibles à l'aide du Programme)

Tableau 4 : Répartition des certificats selon les dépenses énergétiques annuelles des sites certifiés

<u>dépenses énergétiques annuelles</u>	<u>nombre de certificats</u>	<u>%</u>
< 200 k€	8	6%
200 > 500 k€	33	25%
500 > 1000 k€	29	22%
1000 > 2000 k€	27	21%
2000 > 5000 k€	20	15%
5000 > 10000 k€	7	5%
10000 et plus	7	5%
	<u>131</u>	<u>100%</u>

*voir la définition des dépenses énergétiques annuelles dans le règlement du Programme, Partie 2, § 3-3.

**Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité.

L'aide du Programme est égale à e 20% de dépenses énergétiques annuelles des sites certifiés, plafonnée à 40.000 € HT ; en conséquence, les bénéficiaires se répartissent entre :

123	bénéficiaires de la prime maximum de 40 k€	4 920 000 €
8	bénéficiaires d'une prime inférieure à 40 k€	217 214 €
<u>131</u>		<u>5 137 214 €</u>

4. Bénéficiaires du Programme et audit énergétique/ normes ISO 14001, 9001

64% des bénéficiaires avaient déjà réalisé un audit énergétique et 52 % étaient déjà certifiés ISO 14001.

Tableau 5 : bénéficiaires du Programme et audit/ autres normes

	<u>nombre de bénéficiaires</u>	<u>%</u>
- ayant déjà réalisé un audit énergétique	84	64%
- certifiés ISO 14001	68	52%
- certifiés ISO 9001	78	60%
- certifié ISO 14001 et 9001	56	43%
- ayant réalisé un audit et certifiés ISO 14001 et 9001	38	29%



Tableau 5bis : Répartition des bénéficiaires selon leur expérience audit/ autres normes

	nombre de bénéficiaires	%
- ayant déjà réalisé un audit énergétique UNIQUEMENT	24	18%
- certifiés ISO 14001 UNIQUEMENT	4	3%
- certifiés ISO 9001 UNIQUEMENT	8	6%
- certifié ISO 14001 et 9001	18	14%
- ayant réalisé un audit et certifiés ISO 14001	8	6%
- ayant réalisé un audit et certifiés ISO 9001	14	11%
- ayant réalisé un audit et certifiés ISO 14001 et 9001	38	29%
- pas d' expérience	17	13%
	<u>131</u>	<u>100%</u>

5. Bénéficiaires du Programme selon l'accréditation du certificateur

Pour être éligible à l'aide du Programme, le certificat ISO 50001 doit être délivré par un certificateur accrédité par un organisme membre de l'EUROPEAN ACCREDITATION.



75% des bénéficiaires ont présenté un certificat délivré par un certificateur accrédité par le COFRAC, l'organisme d'accréditation français.

Tableau 6 : Répartition des certificats selon l'accréditation du certificateur

certificateur accrédité par :		nombre de certificats	%
- COFRAC	(France)	98	75%
- DKKS	(Allemagne)	14	11%
- UKAS	(UK)	12	9%
- ACCREDIA	(Italie)	3	2%
- RVA	(Pays-Bas)	2	2%
- SAS	(Suisse)	1	1%
- AA	(Autriche)	1	1%
		<u>131</u>	<u>100%</u>

6. Bénéficiaires du Programme par région administrative

Les bénéficiaires sont majoritairement établis dans 4 grandes régions industrielles.

Tableau 7 : répartition des bénéficiaires par région

Régions administratives	nombre de bénéficiaires	%	
- Auvergne-Rhône-Alpes	18	14%)
- Ile-de-France	18	14%)
- Hauts-de-France	16	12%) 52%
- Grand-Est	16	12%)
- Nouvelle-Aquitaine	12	9%	
- Bretagne	11	8%	
- Bourgogne-Franche-Comté	8	6%	
- Normandie	7	5%	
- Centre Val-de-Loire	6	5%	
- Occitanie	6	5%	
- Pays-de-la-Loire	6	5%	
- Provence-Alpes-Côte-d'Azur	4	3%	
- Corse	2	2%	
- Outre Mer	1	1%	
	131	100%	



Février 2019